



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/926
11 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 9 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 7 novembre 1996, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, vous a adressée au sujet de la persistance des forces armées turques à violer le territoire et l'espace aérien iraqiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 7 novembre 1996, adressée au Secrétaire général
et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien
des affaires étrangères

En référence à la lettre, datée du 16 octobre 1996, que je vous ai adressée au sujet de la persistance des forces armées turques à violer le territoire et l'espace aérien iraqiens, je tiens à vous informer que l'armée turque poursuit ses opérations sous divers prétextes, comme en témoignent les incidents décrits ci-après :

1. Le 25 septembre 1996, les forces turques ont bombardé les villages iraqiens de Khalawa, de Sirkani Karmak et de Sabour, faisant deux morts et tuant plusieurs vaches.
2. Le 19 octobre 1996, l'artillerie turque a pilonné les villages iraqiens de Kani Sarki et de Kouli Chawi, faisant cinq morts et trois blessés.
3. Le 20 octobre 1996, l'aviation turque a bombardé les zones de Khawa Kork et de Kali Roch.
4. Le 20 octobre 1996, l'artillerie turque a pilonné les zones de Kani Massi et de Tarawench.
5. Le 21 octobre 1996, l'aviation turque a bombardé les villages iraqiens de Beri, de Baytas, d'Arist et de Lifi, faisant deux morts.
6. Le 25 octobre 1996, l'artillerie turque a pilonné les villages de Qasrok, de Kouzaf et de Chati.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement iraquien demande que l'on procède d'urgence à une enquête approfondie sur les incidents susmentionnés. En outre, il tient à réaffirmer que les pratiques auxquelles se livrent les forces turques, qu'il s'agisse du bombardement répété de villes et de villages iraqiens ou des incursions faites sur le territoire iraquien, constituent une atteinte flagrante à la souveraineté de l'Iraq et à l'inviolabilité de son territoire, ainsi qu'une violation du principe de bon voisinage, des dispositions de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international, et du Traité de 1929 sur les frontières iraquo-turques. Par ailleurs, les agissements de l'armée turque nuisent à la stabilité de la région, qui est déjà fragilisée par la situation anormale que les États-Unis et leurs alliés ont créée dans le nord de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien a, à plusieurs reprises, appelé l'attention de la Turquie sur ce point, en faisant observer que la présence de l'opération "Poised Hammer" sur le territoire turque, sous divers prétextes, servait en fait à lancer des attaques contre l'Iraq et à s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Tout en réaffirmant son droit légitime, reconnu sur le plan international, de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple par suite des actes susmentionnés, la République d'Iraq invite à nouveau la Turquie, par votre intermédiaire, à revoir sa politique à l'égard de la situation dans le

/...

nord de l'Iraq et à instaurer des relations de coopération bilatérales fondées sur le principe de bon voisinage et le respect de la souveraineté nationale. L'Iraq estime que tout devrait être mis en oeuvre afin d'écarter les menaces qui pèsent sur la région et d'y renforcer la sécurité et la stabilité, et ce dans l'intérêt des deux pays et de leurs peuples, qui aspirent au progrès et à la prospérité.

Comme je l'ai affirmé dans ma précédente lettre, le Gouvernement turque porte l'entière responsabilité des attaques lancées à l'intérieur du territoire iraquien et de leurs conséquences, quelles que soient les raisons qui ont motivé de tels actes.

La République d'Iraq espère que le Conseil de sécurité assumera les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et qu'il mettra fin aux menaces et aux attaques auxquelles mon pays est continuellement exposé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF
